



PROCES-VERBAL BUREAU DU 11 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 octobre à 18 heures, le Bureau Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 5 octobre 2022 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; François BRUNET ; Jean-Claude CAZEAU ; Guy CHARTOIRE ; Jacqueline DUBOISSET ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard FAVIER Jocelyne LELONG ; Laurence ORIOL ; Margaux PIQUELLE ; Christophe SARRE ;

Excusés : ; Jean-Claude GAILLARD ; Jérôme GAUMET ; Sabine MICHEL ; Anthony PALERMO ; Jacques THOMAS ;

En Exercice : 18-

Présents : 13-

Votants : 13-

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

M. Durin souhaite ajouter, suite à la commission de sécurité de l'EHPAD Maurice SAVY, qu'il est nécessaire que deux agents soient présents la nuit dans l'établissement, tout comme à l'EHPAD des Bords de Sioule. Pour le foyer logement les Tilleuls, une seule personne est requise.

Adopté à l'unanimité

2. Avis – Projet de parc éolien et de ses annexes sur le territoire des communes de Chambonchard et d'Evaux les Bains

Le Président rappelle que la SAS « SEPE Aérodis Chambonchard », dont le siège est 9 boulevard de Dunkerque 13002 MARSEILLE a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à un projet de parc éolien de 6 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire des communes de Chambonchard (5 éoliennes et un poste de livraison) et d'Evaux-les-Bains (une éolienne).

Conformément aux dispositions de l'article L.122-1 V du code de l'environnement, ce projet étant soumis à l'évaluation environnementale, le dossier correspondant comprend notamment une

étude d'impact et a été transmis pour avis, à la Mission Régionale d'Autorité environnementale. Il doit également faire l'objet d'un avis des collectivités territoriales concernées, de leurs groupements intéressés par les projets.

Il est donc proposé aux membres du Bureau :

- De conserver une neutralité sur cette consultation,
- De s'en remettre à l'avis des communes de Château-sur-Cher, Saint-Maurice-près-Pionsat et Saint-Hilaire.

M. Brunet, maire de Saint-Maurice-près-Pionsat également sollicité, indique ne pas connaître toute la teneur de ce projet. C'est pourquoi il n'est pas certain de pouvoir se prononcer sur le dossier.

M. Chartoire souhaite connaître l'emplacement de l'installation de ce parc éolien.

M. Brunet lui répond que les éoliennes seront installées dans la continuité de celles déjà en place.

Mme Bournat-Gonzalez souhaite savoir si ces aménagements sont de vrais inconvénients pour les habitants proches.

M. Arnaud indique que les éoliennes génèrent beaucoup de bruit.

Le Président indique qu'un projet similaire est en cours d'étude sur la commune de Lapeyrouse.

Mme Piquelle souhaite savoir où se situeraient les éoliennes.

Le Président lui répond entre le versant de Hyds et Colombier. Il indique que ces installations n'auraient pas d'impact sonore mais paysager pour les deux communes voisines. Le Président ajoute que les communes de Château-sur-Cher, Servant ou encore Lapeyrouse sont des territoires potentiels pour ce type de projet.

M. Durin indique qu'un projet de parc éolien avait été proposé en 2014 sur la commune de Servant.

M. Chartoire rappelle que 17 éoliennes étaient prévues dans le projet de parc à la Bosse. Il précise qu'il faut être extrêmement prudent, notamment vis-à-vis des chauves-souris qui périssent à cause des pales des éoliennes. Il indique que plusieurs projets ont été rejetés dans le Val de Loire pour ne pas nuire aux chauves-souris.

Adopté à l'unanimité

3. Divers

Le Président énonce les points qui seront abordés lors du prochain Conseil Communautaire.

Le Président indique que la prochaine Conférence des Maires aura lieu le 25 novembre 2022.

Le Président indique qu'auront lieu dans les prochaines semaines, trois réunions de travail CLECT ; une réunion par anciens cantons (Pionsat, Saint Eloy les Mines et Saint Gervais d'Auvergne ; Menat étant intégré dans le groupe de travail qui aura lieu à Saint Eloy les Mines). Il ajoute que ce travail commun sera présenté lors de la prochaine CLECT le 22 décembre 2022 afin d'intégrer ces nouvelles orientations au budget 2023.

Le Président souhaite connaître les avis des membres du Bureau concernant la dernière réunion de la CLECT.

M. Chartoire, souhaite qu'un budget prévisionnel en investissement soit présenté lors de la prochaine CLECT afin que chacun puisse prendre conscience des projets de l'EPCI.

Le Président rappelle que de nombreux projets sont inscrits dans le projet de territoire et précise que la convention OPAH-RU qui s'étend sur 5 ans, est inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire.

M. Chartoire rappelle que la Communauté de de Communes n'est pas endettée et qu'elle a même fait une avance financière au CIAS. Il espère que cette somme prêtée sera dûment remboursée afin que l'EPCI puisse réaliser ses projets.

Le Président indique qu'un bilan sur la situation financière du CIAS sera présenté par M. Favier à chaque Conseil Communautaire afin de tenir informer les élus.

Mme Oriol rappelle que le CIAS ne serait pas dans cette situation si les tutelles avaient réévalué le référentiel PATHOS.

M. Chartoire en accord avec Mme Oriol, rappelle qu'à une certaine époque, le laxisme et la gestion défectueuse qui ont pu être identifiés lors des derniers comptes administratifs n'ont pas aidé à améliorer cette situation.

Mme Oriol précise que l'absentéisme et la difficulté de recrutement impactent considérablement le budget des EHPAD.

Mme Bournat-Gonzalez ajoute que la plupart des infirmiers.ères souhaitent désormais être recrutés en intérim ce qui coûte plus cher aux structures.

Mme Oriol précise qu'il est difficile de mettre en place une organisation stable avec des agents intérimaires.

Le Président rappelle que les courriers informant les tutelles de la situation des EHPAD ont été envoyés au mois d'août et restent à ce jour sans suite.

Le Président laisse la parole à M. Sarre pour présenter dans les grandes lignes le projet OPAH-RU qui sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire.

Le Président laisse la parole à M. Durin qui indique qu'il sera proposé au prochain Conseil Communautaire d'approuver la stratégie touristique « pleine nature » dans le cadre d'un AMI lancé par la Région.

Le Président indique que la Région a repris le projet de voie verte.

M. Durin rappelle qu'il était essentiel d'être retenu auquel cas le projet aurait été abandonné. M. Durin ajoute qu'idéalement la ligne ferait Saint Eloy-Viaduc des Fades mais l'itinéraire sera à confirmer à la suite de l'étude.

Mme Bournat-Gonzalez souhaite connaître le financement du projet.

M. Durin indique que 5 millions d'euros seraient injectés par la Région et 5 autres millions par l'Etat. Il rappelle que le dossier n'est qu'au stade de projet et qu'il faudra des années avant qu'il soit réalisé.